

LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement : \$1.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 16 JUILLET 1881.

2 Centins le Numéro.

L'HON. L. O. LORANGER, PROCUREUR-GENERAL.

En partant pour Paris, l'Hon. M. Chapleau a confié à son brillant lieutenant, l'Hon. L. O. Loranger, le soin de conduire la barque ministérielle. Cet honneur revenait de droit au Procureur-général, qui a toujours su seconder si puissamment ses chefs depuis son entrée dans la vie publique. Nul, nous en sommes convaincu, ne saurait s'acquitter plus équitablement avec plus de tact, d'habileté et de zèle, de la tâche un peu rude parfois, toujours délicate et remplie de difficultés, de présider à la bonne administration de la chose publique, et de veiller aux intérêts du parti qui se dévoue si généreusement au bien être et à la prospérité de la province de Québec et du Dominion.

Les Canadiens-français ne doivent pas oublier que c'est à Québec, que les hommes politiques qu'ils honorent si justement de leur confiance sont plus particulièrement appelés à sceller les destinées de notre race. Il importe donc de suivre attentivement la marche de la politique locale : il importe surtout que chacun se débarrasse de l'esprit de parti qui aveugle, et ne s'inspire plus que de l'esprit de patriotisme qui enfante les grands dévouements et les belles actions.

Evitons toujours de juger témérairement, sans avoir appris à les connaître et à les apprécier, ceux qui nous gouvernent ; ne les condamnons jamais qu'à bon escient si nous tenons à jouer notre rôle dans la Confédération. Ne jugeons pas les hommes sur des motifs de sympathies personnelles ou de parti, mais d'après leurs œuvres et leur programme.

Nous maintenons humblement que la province a marché à pas de géant depuis l'avènement de nos amis à Québec. Amis comme adversaires de bonne foi seront forcés d'admettre que nous leur devons l'emprunt français, qui nous fait échapper au monopole ruinoux des capitalistes et courtiers de Londres et qui a déterminé la reprise de relations d'affaires du Canada français avec son ancienne mère-patrie. C'est à cet emprunt que se rattache toutes les entreprises dues aux capitaux français dont nous avons lieu d'attendre de si heureux résultats, au double point de vue du bien être et de la prospérité matérielle des habitants de cette province et de l'avenir de la race française sur ce continent.

A ce seul titre nous devons témoigner beaucoup de reconnaissance au cabinet Chapleau que dirige présentement l'hon. L. O. Loranger.

Et si nous songeons un peu à la politique sage, pratique et progressive qu'il a adoptée et qu'il poursuit avec constance et énergie en matière d'agriculture, de colonisation, de développement rapide de nos immenses res-

sources minières, forestières et industrielles, nous en viendrons forcément à conclure que les ministres locaux ont bien mérité de la province et qu'ils ont des titres indiscutables à sa confiance.

C'est à l'hon. M. Loranger et à ses collègues du ministère qu'est momentanément dévolue la tâche de poursuivre cette politique d'ordre et de progrès, de faire connaître et de multiplier les titres de ses collègues et du parti au respect et à la confiance de nos concitoyens de cette province. Nous le savons à la hauteur de la position si pleine de responsabilité qu'il vient d'assumer : il a fait ses preuves sous ce rapport généreusement, avec talent, vigueur et patriotisme. L'hon. M. Chapleau absent, nos destinées sont sûres entre des mains aussi fermes et aussi habiles.

Juge additionnel pour Montreal.

La rumeur se tait sur la nomination toujours en suspens du juge additionnel pour le district de Montréal.

Nos lecteurs sont déjà au courant des prétentions émises et des efforts tentés par nos compatriotes anglo-canadiens dans le but d'induire le gouvernement à choisir ce haut fonctionnaire dans leurs rangs. Dernièrement encore on affirmait carrément que son Honneur le juge Doherty laisserait bientôt Sherbrooke pour Montréal, ce qui eût permis de lui donner M. Brooks comme remplaçant dans le district de Saint François. Les politiciens, qui donnaient ouvertement cours à cette rumeur, mettaient tant d'assurance dans leurs affirmations que chacun cru tout de suite l'injustice consommée. A ceux qui doutaient encore nous étions tenté de répondre péremptoirement : les ministres canadiens-français sont en minorité dans le cabinet fédéral,—ils sont trois contre onze,—et l'on ne se laissera pas arrêter par une considération de justice ou d'équité quand ceux qui pourraient s'en plaindre ne se glorifient pas moins de n'avoir que du sang français dans les veines, qu'ils s'estiment heureux de vivre à l'ombre du drapeau britannique qui n'a jamais eu de plus fidèles ni de plus loyaux défenseurs qu'eux.

Mais, après tout, il n'y a certainement rien de fait, et dame rumeur elle-même, d'ordinaire si babillarde, ne souffle plus mot de la nomination d'un avocat anglo-saxon comme septième juge dans notre district, ou du tour de passe au moyen duquel le ministère fédéral croyait pouvoir se mettre à l'abri de tout reproche et faire un sensible plaisir à M. Brooks, que nous ne pouvons, du reste, nous défendre d'en timer et de respecter.

Devons-nous conclure de tout cela que nos droits triompheront à Ottawa? L'honorable M. Langevin ne

serait sans doute pas fâché de prouver qu'on est pas fait chevalier pour rien et de dire hautement : *la cause de mes compatriotes de Montréal est juste, donc elle est gagnée.*

Encore une fois, nous ne sommes pas dans les secrets ministériels, pas plus à Ottawa qu'à Québec, et nous ne saurions renseigner sûrement nos lecteurs sous ce rapport. Nous voulons bien, toutefois, espérer jusqu'à la fin, comptant sur la vigilance, l'habileté, l'influence et l'énergie des ministres canadiens-français, de l'hon. M. Mousseau surtout, qui est spécialement chargé de veiller aux intérêts des canadiens-français du district de Montréal, pour que justice nous soit définitivement rendue.

L'Angleterre vs la France et le Canada

Une dépêche de Londres annonce ce qui suit :

Lundi, à la chambre des communes d'Angleterre, sir Charles W. Dilke, sous secrétaire des affaires étrangères, a dit que le gouvernement anglais considère comme irrégulière la conduite du consul de France à Québec demandant au Canada de participer aux négociations pour un nouveau traité de commerce anglo-français, et qu'il fera les représentations à la France sur ce sujet.

L'Angleterre prendrait-elle ombrage des relations sympathiques qui s'établissent depuis quelques mois entre le Canada et notre ancienne mère-patrie? On serait tenté de le croire en présence de l'attitude du gouvernement anglais. Pourtant ces relations sont tout à notre avantage, et l'Angleterre devrait avoir à cœur la prospérité de sa colonie canadienne. Mais elle a sa manière à elle d'envier les choses qui concernent ses colonies : elle tient à conserver le monopole des *favours* à distribuer à ces dernières.

Nous doutons fort cependant que le Canada français l'entende de la même manière, et nous est avis que tout ce que pourrait faire l'Angleterre pour entraver le rapprochement sympathique qui s'accroît davantage chaque jour entre la France et le Canada n'aura d'autre résultat que celui de stimuler le progrès de ces relations amicales dont s'enorgueillit le Canada, et qui nous font espérer dans un avenir prochain le renouement des liens intimes qui nous unissaient jadis à la France, et que l'Angleterre s'est plu à briser aux jours sombres de la cession. Que l'Angleterre ne l'oublie donc pas : nous sommes loyaux, mais français.

On télégraphie de Buffalo, N.-Y. :

Les vastes étables de la compagnie "Grape Sugar Works" où l'on gardait un grand nombre de vaches qui fournissaient le lait aux fromageries des environs, ont été détruites par un incendie hier après-midi et 300 (trois cents) vaches ont péri dans les flammes. Pertes \$13,000.

AGRICULTURE.

DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES.

Réserver exclusivement, avec un soin jaloux, pour les plantes cultivées, la terre qu'on leur consacre et l'engrais qu'on leur destine, est certainement l'un des plus importants problèmes de l'art agricole.

Le nettoyage des terres, la destruction des plantes adventices est une amélioration culturale, qui a une importance beaucoup plus grande qu'on ne le croit communément. Car le préjudice que causent chaque année à l'agriculture les herbes nuisibles est incalculable. Et s'il y a quelque chose de profondément attristant pour les hommes de progrès et dont on ne puisse assez s'étonner, c'est de voir l'apathie profonde, l'indifférence avec lesquelles un très grand nombre de cultivateurs considèrent, encore de nos jours, ces végétations gourmandes qui envahissent leurs champs, qui se nourrissent de leurs engrais, et qui étouffent même, parfois sur des surfaces étendues, les récoltes céréales.

Nous voudrions essayer de grouper ici et d'en faire ressortir l'importance, les moyens pratiques que le cultivateur soigneux et avisé peut employer pour se débarrasser plus ou moins complètement des plantes sauvages, des plantes adventices qui croissent naturellement dans les champs, malgré les soins généreux dont ils sont régulièrement l'objet.

On donne à ces plantes adventices le nom de *mauvaises herbes*, *herbes nuisibles*, tout simplement par suite des dommages qu'elles causent aux plantes cultivées.

Mais le qualificatif de *mauvais* ne doit être entendu que dans un sens relatif et non absolu, car d'excellentes plantes de prairies ou de pâturage deviennent de mauvaises herbes dans un champ de blé. Toutes les plantes sauvages sont nuisibles dans un champ cultivé ; seulement, elles le sont à des degrés divers, et le cultivateur intelligent doit diriger ses efforts principalement vers la destruction de celles d'entre elles dont la propagation cause le plus de dommages aux récoltes.

Les plantes nuisibles sont douées d'une fécondité extraordinaire, beaucoup d'entre elles se propagent à la fois par des fragments de leurs racines vivaces et par leurs graines, qui possèdent une puissance germinative tout aussi prodigieuse. Certaines graines traversent intactes l'estomac de nos gros animaux domestiques, d'autres se conservent des années dans la terre végétale n'attendant que des circonstances favorables pour étaler au soleil leur détestable végétation.

Le cultivateur sage doit lutter d'autant plus persévéramment contre les herbes adventices, que la nature semble avoir pris des précautions en faveur de leur conservation et de leur propagation.

Les herbes nuisibles sont très nombreuses, ce sont : les plantes sauvages qui croissent naturellement dans les terres cultivées, mais elles varient infiniment avec les localités ; telles plantes adventices sont communes ici, et là elles sont presque inconnues. Ainsi chaque climat, chaque pays, chaque nature de terre à sa végétation naturelle, chaque plante agricole à son cortège d'ennemis, dont le cultivateur doit toujours tenir compte.

Le cultivateur n'a le choix de ses plantes cultivées qu'en apparence ; ce n'est pas lui, mais le climat et le sol, qui choisissent les plantes qui leur conviennent ; et c'est de sa part un témoignage de sagacité, de savoir interpréter le langage de ses champs ; car là se trouve tout son art : déterminer les défauts dominants qu'ils présentent pour en atténuer la gravité, et pour écarter, s'il se peut, les obstacles qui entravent la culture, qui empêchent ses terres de le récompenser des soins qu'il leur consacre.

Le sol est-il humide ? La terre se maintient-elle longtemps fraîche ? Naturellement les herbes nuisibles pullulent, et leur destruction exige une œuvre longue et coûteuse.

Certains pays, certaines natures de terre, suivant leur relief topographique, leurs expositions et leurs abus, sont plus particulièrement infestés de telles ou telles séries de mauvaises herbes qu'on ne rencontre pas dans d'autres situations. Les agriculteurs ont fréquemment remarqué que deux localités ayant la même étendue peuvent offrir, l'une des espèces très variées, mais représentées chacune par un petit nombre d'individus, l'autre fort peu d'espèces y comptant des pieds très multipliés.

En outre, il y a parmi nos plantes agricoles des espèces qu'on a justement qualifiées de *plantes salissantes*, parce que semées à la volée et occupant longtemps le terrain, comme les céréales d'automne, elles l'ombragent peu, et n'étant ni sarclées, ni vinées, elles favorisent tout particulièrement la croissance et la reproduction de nombreuses herbes nuisibles. Il y en a d'autres, au contraire, qui sont dites des *plantes nettoyanes* ; les unes par l'ombrage épais dont elles couvrent le sol ; les autres parce qu'on les sème toujours en ligne espacées, pour faciliter les vinages, qu'on ne manque pas de leur donner ; d'autres encore, parce qu'on les fauche en vert, avant que les mauvaises herbes aient le temps de mûrir leurs graines.

Pour mieux se défendre contre les mauvaises herbes, il est assurément indispensable de bien connaître d'abord : le mode de végétation et de reproduction de chaque espèce ; sans cette connaissance préalable on agirait au hasard, et l'on s'exposerait à faire des travaux inutiles, à dépenser en pure perte du temps et de l'argent.

On comprendra aisément qu'il serait trop long, et d'ailleurs sans intérêt, d'énumérer ici toutes les herbes nuisibles à nos principales plantes agricoles. Ce qu'il importe au cultivateur, c'est de bien connaître seulement les herbes adventices les plus communes, les plus envahissantes de sa localité.

D'ailleurs, les procédés de destruction peuvent se généraliser beaucoup, car ceux qu'on emploie avec succès, contre une espèce, peuvent s'appli-

quer également à plusieurs autres espèces analogues dans leur mode de végétation et de reproduction.

Insistons donc sur les moyens généraux propres à empêcher la propagation des mauvaises herbes.

II

Quelque soit l'efficacité des sarclages, des moyens spéciaux employés pour détruire les diverses espèces d'herbes adventices pendant leur végétation, ils ne sont jamais suffisants pour assurer le nettoieinent des terres, s'ils ne sont complétés par tout un ensemble rationnel de précautions persévérantes suivies aussi bien dans la ferme que dans le champ, car la lutte doit être permanente.

Nous supposons, bien entendu, que la terre végétale qu'il s'agit de nettoyer, de rendre propice à la végétation des plantes agricoles, est une terre depuis longtemps défrichée, c'est-à-dire entièrement débarrassée de tout arbrisseau ou arbuste ligneux. En outre, on n'arrive à se débarrasser des herbes nuisibles des terrains humides, qu'après un assainissement efficace, par un drainage durable, qui vient corriger un défaut dominant, qui est précisément la cause de la croissance des renouées, des juncs, etc. De même dans les terres humifères, tourbeuses, on ne remédie à leur acidité caractéristique que par un amendement calcaire ; chaux, marne, etc., qui fait disparaître les oselles, les renouées, etc., les plantes spéciales à un tel terrain. Il faut, en un mot, que les améliorations foncières précèdent toujours les améliorations culturales ; autrement, c'est en vain qu'on tenterait le nettoieinent convenable de ces terres.

Pour empêcher sûrement la propagation des herbes adventices, le cultivateur doit apporter tous ses soins, pour ne jamais se départir de toute une série de travaux méthodiques, habilement combinés dont nous allons successivement apprécier l'utilité et faire ressortir même la nécessité.

Ces travaux méthodiques se rattachent aux cinq chefs suivants :

- 1o Préparation complète des terres : déchaumage et jachère, d'une durée plus ou moins longue ;
- 2o Nettoyage complet des semences : triage et sulfatage ;
- 3o Façons d'entretiens : vinages et sarclages ;
- 4o Récoltes hâtives des plantes fourragères et des plantes céréales ;
- 5o Confection soignée des fumiers de fermes.

Sept ans de colonisation.

« Dans la vallée de la rivière Rouge, centre d'opération de notre grand colonisateur, le Révérend M. Labelle, le progrès continue d'être réellement étonnant, comme j'ai pu le voir de mes yeux lors de ma visite dans le cours de l'hiver dernier. La population y augmente de jour en jour, et des nouvelles colonies s'établissent à vingt cinq milles au-dessus des derniers établissements que j'avais trouvés lors de mon voyage d'inspection, le printemps dernier.

C'est en ces termes que M. J. O. Fontaine, dans son dernier rapport officiel, parle du mouvement de colonisation qui se fait dans la vallée de la rivière Rouge.

Il ne dit rien de trop, car personne ne peut se former une idée juste de l'élan que prend la colonisation dans les cantons du Nord, s'il ne se rappelle qu'en 1873, les derniers établissements étaient situés à environ quatre

lieues plus loin que Ste Agathe. Ste Lucie, au nord de Ste Marguerite, n'était pas connue, St Faustin, qui est dans Wolfe, comptait quelques habitations, et St Jovite était encore recouvert d'épaisses forêts que la hache des vigoureux voyageurs avait seule entamées. Du côté de l'Ouest, à partir de St Sauveur, on parlait à peine du lac St Joseph ; tout ce que l'on savait, c'est que M. Bellingham y possédait une étendue considérable de terrain qu'il entendait bien ne pas livrer aux empiétements de la civilisation ; M. J. C. Coursol, possédait aussi, disait-on, en cet endroit, un lac magnifique dont la surface n'avait été effleurée que par les canots d'écorce portant de joyeux touristes venus de bien loin, bien loi, pour se livrer au plaisir de la chasse et de la pêche dans ces contrées sauvages.

Qui pensait alors à jeter un pont sur la Rouge, au-dessus même de cette chute aux Iroquois, dont le nom seul, rappelant les fureurs sanguinaires d'une tribu barbare, pouvait faire frémir plus d'un courageux colon ? Qui songeait alors au lac Nomingue connu à peine des plus hardis explorateurs et dont les eaux bleuâtres se balançaient au milieu de la forêt à une distance de trente lieues de Saint-Jérôme, et de quarante lieues de Montréal ? Et celui qui eut dit, qu'avant une décade, un chemin s'appelant le chemin Chapeau serait construit partant du township Wentworth, voisin des Mille Isles et de Saint-Jérôme même, pour relier directement la rivière du Lièvre à la vallée de la rivière Rouge, et qu'il y aurait des habitations sur tout le parcours de ce chemin, celui-là on l'eût traité d'imaginaire et d'exalté, on ne l'eût pas écouté et on lui eût dit : allez conter ces histoires aux enfants de nos enfants.

Du côté du Nord-Est, les progrès n'avaient pas été très marquants, et Saint-Donat n'avait pas encore, sous l'action infatigable de la famille Couture, le Rév. M. Couture en tête, reçu cette impulsion vigoureuse qui fera de cette localité une des plus prospères de la vallée de la Mattawin ; le lac Ouareau était connu, mais seulement par la pêche que l'on y faisait de la plus belle truite des lacs du Nord.

C'est le temps de dire, de répéter avec admiration : combien tout est changé !

Wolfe colonisé, formé en corporation municipale et scolaire avec une population de 1300 âmes ; une chapelle bâtie, un prêtre qui la dessert, M. Samuel Ouimet ; c'est une mission encore connue sous le nom de Saint-Faustin, avant longtemps ce sera la paroisse de Saint-Faustin.

Salaberry presque tout habité ; population 2,300 âmes ; village magnifique sur les bords d'abîme beaux de la rivière au Diable ; moulins à farine et à scier, aqueduc, école et chapelle finie depuis longtemps avec presbytère au dessous ; c'est encore M. Ouimet qui dessert cette mission digne de figurer au nombre de nos paroisses ; de fait c'est déjà la paroisse de Saint-Jovite.

Continuez toujours à l'est de Saint Jovite ; vous avez la Conception, puis la Nativité ; vous êtes sur la rivière Rouge elle-même, vous avez passé le pont jeté au-dessus de la fameuse chute aux Iroquois près de laquelle, vous ne voyez pas l'ombre d'un descendant de la terrible tribu ; allez encore, allez toujours, vous arrivez au lac Nomingue qui se trouve à 5 ou 6 milles de la rivière Rouge. Arrêtons-nous là pour aujourd'hui, avec

les Révds Pères Jésuites, avec l'homme d'une idée, le curé Labelle, avec de nombreux colons, à la vue d'un avenir brillant pour une grande partie de la race canadienne, car ici, au lac Nomingue, c'est le cœur d'une région qui doit prouder une importance majeure dans nos destinées, c'est la capitale d'un immense district qu'il faut de suite livrer au pionnier, car ce district sera dans quelques années, l'un des plus purs et des plus brillants joyaux de la Province de Québec.

—Le Nord de Saint-Jérôme.

AU NORD DU LAC SUPERIEUR.

Aussitôt que la saison l'a permis, le syndicat a commencé une exploration de la région au nord du lac Supérieur pour la localisation définitive du tracé de cette partie du chemin. Les travaux de cette section, qui intéressent tant la province de Québec, ont été commencés le 30 juin à l'ouest de la station Calendar, conformément au contrat du Pacifique.

Le syndicat pousse les travaux de la section centrale avec beaucoup de vigueur. Le terrassement est complété sur un parcours de trente milles à l'ouest de Brandon, l'endroit qui traverse l'Assiniboine, et les lisses sont posées chaque jour sur une longueur de deux milles. La compagnie complètera au moins deux cents milles cette année.

—Le Canadien.

LA FRANCE EN AFRIQUE.

On mande de Paris, 5 juillet :

Aujourd'hui, en conseil des ministres, on a discuté les questions relatives à la situation en Tunisie, et des instructions ont été envoyées autorisant le bombardement de Sfax. Il est probable que cette ville a été bombardée aujourd'hui.

—Il est arrivé à Malte cent trente-cinq Maltais venant de Sfax.

—Les communications télégraphiques ont été coupées entre Tunis et Susa. On craint un soulèvement des Arabes dans cette direction.

—L'ambassadeur de Turquie a protesté contre les bruits suivant lesquels l'envoi à Tripoli de troupes turques et d'un navire guerre aurait déterminé le soulèvement actuel en Tunisie.

—Il n'est pas vrai que de nouvelles troupes doivent être envoyées en Algérie, le corps d'armée stationné dans cette colonie étant regardé comme suffisant à parer à toutes les éventualités.

—Le général Saussier vient d'être nommé commandant du 19e corps d'armée en Algérie. Il a reçu l'ordre de partir immédiatement. Si M. Albert Grévy, gouverneur général, donne sa démission, le général Saussier prendra en mains avec les affaires militaires la direction des affaires civiles.

* * Guibollard regarde son oncle d'un air rêveur et attendri.

— Qu'as-tu donc à me regarder ainsi ? demande celui-ci.

J'étais en train de me faire une réflexion bien triste : quand j'aurai 60 ans, je serai toujours votre neveu.

— Sans doute. Eh ! bien ?

— Mais vous, il y aura longtemps que vous ne serez plus mon oncle.

NOUVELLES DIVERSES.

Une dépêche de Londres mande : On croit que le gouvernement français se propose de répéter à Tripoli ce qu'il a fait à Tunis.

Les relations diplomatiques entre la France et l'Italie sont très tendues, et ces difficultés semblent s'aggraver par le fait que le gouvernement italien a contracté un emprunt avec des banquiers anglais.

Les dernières nouvelles de Washington n'annoncent aucun changement dans l'état du président Garfield. Le malade continue à prendre du mieux, et son médecin, le Dr Bliss, dit qu'il n'est pas difficile d'extraire la balle, lorsqu'il en sera temps.

On mande de Londres que les princesses Louise, Victoria et Maud ont été précipitées sur la voie, hier, pendant qu'elles faisaient une promenade en voiture, les chevaux s'étant emportés et ayant fait verser leur carrosse. Les princesses n'ont reçu aucun mal dans cet accident.

Nous apprenons dit le *Quotidien*, que le Rév. Père Lacasse, apôtre si éclairé et si vigilant de la colonisation, doit bientôt se rendre dans le township Daquam, au sud de Bellechasse, pour y fonder une paroisse. Plusieurs membres du clergé et des citoyens marquants doivent l'accompagner. Il paraît qu'au-delà de 100 jeunes gens d'excellente famille, se préparent à coloniser cette partie fertile de notre sol. Ce sont autant de canadiens arrachés à l'exil et qui vont rester au pays pour augmenter la richesse nationale. Nous sommes convaincu que tous les colons actuels feront leur possible pour faciliter ce mouvement.

Hier matin, le feu s'est déclaré dans le magasin de quincaillerie de M. J. Renaud, à Joliette.

L'élément destructeur s'étendit rapidement, et bientôt, une vingtaine de maisons étaient réduites en cendres.

La plupart des maisons incendiées servaient de magasins.

On a sauvé beaucoup d'effets. Les pertes sont de près de \$100,000; il y avait des assurances pour un montant assez considérable.

On annonce qu'un nouveau incendie a détruit ce matin trente-cinq maisons dans cette petite ville déjà si cruellement éprouvée.

Nous lisons dans l'*Etoile*, d'Angers :

« Le Révérend Père Supérieur d'une des Trappes de France, de retour d'un voyage au Canada, entrepris pour régler quelques questions relatives de sa communauté, a traversé aujourd'hui notre ville.

« Il a été reçu par les autorités canadiennes avec une bienveillance très marquée.

« Invité à assister à une séance de la Chambre et à une séance du Sénat, il a été placé à la droite du président de chacune de ces grandes assemblées. Des acclamations unanimes ont accueilli son entrée dans la salle des séances. Un grand nombre de personnages politiques sont venus l'assurer de leur vive sympathie.

Dimanche matin, annonce le *Quotidien*, vers six heures, la population

du village de Saint Raphaël a été mise en émoi par les cris : au feu ! au feu ! L'on apercevait déjà les flammes qui s'échappaient de la cuisine du presbytère. Chacun s'y précipita et le sauvetage des meubles s'opéra rapidement. Il était impossible de sauver le presbytère et l'église même était menacée. Tous les efforts se tournèrent vers la sacristie et une petite maison voisine en bois. Ce n'est qu'à force d'intelligent travail que l'église a été sauvée. Le presbytère complètement incendié était assuré pour \$2,400; une partie des meubles et la bibliothèque du Rév. M. Paradis, curé de la paroisse, ont été sauvés, ainsi que tous les papiers et les argents de la fabrique concernant la paroisse.

Nous félicitons cette belle paroisse d'avoir échappé au grand malheur de voir son église brûlée, et ce grâce aux efforts de citoyens guidés par leur digne curé.

Il s'est passé, pendant l'incendie, un trait qui mérite d'être signalé.

M. le curé avait dans divers tiroirs des argents au montant de \$16,000. Ces tiroirs avec l'argent, sans être recouverts, ont été démenagés et déposés dans diverses maisons et M. le curé a constaté qu'il ne manquait pas un centime quand le tout lui a été remis dans l'après-midi. Saint Raphaël peut à bon droit s'enorgueillir de cette preuve de l'honorabilité de ses citoyens.

Les pêcheries de Terre-Neuve.

On télégraphie de St-Jean de Terre-Neuve, 6 juillet, au *Courrier des Etats-Unis* :

Les derniers avis de la baie St-George, côte occidentale de Terre-Neuve, signalent un différend international qui pourrait amener de graves complications entre la Grande-Bretagne et la France. Depuis trois mois les diplomates de ces deux pays s'efforcent vainement de régler la question difficile des droits et privilèges français sur les pêcheries de la côte occidentale de l'île.

Depuis le traité d'Utrecht de 1713 et sa confirmation par le traité de Paris de 1814, la question de la plage française a été une source de conflits chroniques entre la Grande-Bretagne et la France. D'après ces traités, Terre-Neuve et les îles adjacentes appartiennent entièrement à la Grande-Bretagne et les Français ont seulement le droit de prendre du poisson et de le faire sécher sur la portion de la côte au nord du cap Jean s'étendant à l'ouest jusqu'à Point Rich. Il était interdit aux Français d'élever des fortifications et de rester sur l'île plus longtemps qu'il n'était nécessaire pour la préparation du poisson.

A lieu de s'en tenir à ces prérogatives limitées, les Français, après une série d'empiètements, réclament aujourd'hui le droit territorial, outre celui de pêche, sur une étendue de près de 600 milles de la ligne de Terre-Neuve. Les revendications françaises ont toujours été aidées par l'inertie du gouvernement britannique et sa coupable indifférence pour les intérêts coloniaux.

Ces deux dernières années les autorités de Terre-Neuve ont prélevé des droits de douane en diverses parties de la côte contestée. Ces droits ont dû être perçus à la pointe de la baïonnette, les habitants refusant de se soumettre à cet impôt, par le motif qu'ils ne sont pas représentés au parlement.

Il y a quelques jours, les contribuables récalcitrants de la baie Saint-George ont fait appel au commandant du navire de guerre français qui est toujours chargé en cette saison de protéger les intérêts des pêcheries françaises sur la côte. Cet officier a répondu à la requête des négociants qui s'étaient adressés à lui, qu'on ne peut pas légalement les forcer à payer des droits de douane au gouvernement de Terre-Neuve tant qu'ils sont résidents de la plage française d'autant moins que la question en jeu fait encore l'objet d'une conférence entre les représentants de la France et ceux de la Grande-Bretagne.

Le collecteur de la douane de la baie St-George a télégraphié cette décision au gouverneur de Terre-Neuve, qui poursuit acti-

vement une investigation, et quelques personnes redoutent un imbroglio international, et par conséquent un nouvel ajournement du règlement de la question de la plage française.

Terrible noyade.

Nous avons aujourd'hui à enregistrer un bien pénible accident qui vient de jeter la consternation dans la population de la paroisse de Stoneham, dit l'*Evénement*. Deux jeunes garçons, les deux frères, Louis et Ambroise Barrette, âgés respectivement de 13 et de 15 ans, se sont noyés jeudi après-midi à l'écluse du moulin Tremblay, dans les circonstances suivantes :

Ils partirent avec leur mère pour l'accompagner quelque part de l'autre côté de la rivière et tous trois franchirent l'écluse sur laquelle il y a une étroite passerelle. Arrivés à quelque distance, ils dirent à leur mère de continuer seule et qu'ils allaient l'attendre en cet endroit.

Lorsque la mère revint quelques instants plus tard, elle fut assez étonnée de ne pas trouver ses fils à l'endroit où elle s'était séparée d'eux. Elle traversa l'écluse, et ne les apercevant nulle part, son instinct maternel lui fit appréhender un malheur. Elle courut chez elle, et n'y trouva pas davantage ceux qu'elle cherchait maintenant avec inquiétude. La pauvre femme raconta alors à son mari la disparition des deux enfants.

Le père sortit sans plus tarder et commença à parcourir les environs en appelant à pleins poumons ceux que, malheureusement, il ne devait pas revoir vivants. L'écho seul lui répondit. Il remonta le long de la rivière et se rendit jusqu'à l'écluse du moulin Tremblay. Arrivé à cet endroit, il ne découvrit pas davantage ses fils, mais un pressentiment le saisit et il courut chercher un ami du nom de Xavier Lafond, puis tous deux revinrent munis d'une gaffe à l'endroit où ils supposaient qu'une catastrophe était arrivée.

Ils commencèrent alors à fouiller le lit de la rivière et après bien des allées et venues, ils finirent par retirer de l'eau, à une trentaine de pieds de l'écluse, un cadavre qui n'était autre que celui de l'aîné des deux frères Barrette.

Le malheureux père fit taire sa douleur en voyant la pauvre dépouille de celui qui, quelques instants auparavant, causait sa joie, et les deux amis se mirent à l'œuvre persuadés que les deux frères devaient avoir subi le même sort. Leurs recherches cependant demeurèrent infructueuses mais ne les découragèrent pas, et ils résolurent d'aller chercher du renfort et de continuer leur lugubre pêche.

On sait qu'à la campagne surtout, l'on ne se fait pas tirer l'oreille pour rendre service, et en face de la douleur de ce père infortuné personne n'hésita. On revint en nombre avec d'autres gaffes sur le théâtre de l'accident et enfin, vers cinq heures, on repêchait le second cadavre, et les restes des deux victimes furent transportés à la maison paternelle.

Il est assez difficile de s'expliquer comment ce malheureux accident a pu arriver. On croit cependant que les deux frères franchirent l'écluse, et que l'un d'eux étant tombé à l'eau, le second s'élança pour lui porter secours, et que ne sachant nager ni l'un ni l'autre, ils disparurent insensiblement sous l'eau sans pouvoir en aucune manière regagner la rive.

Comme nous le disions en commençant, ce pénible accident a répan-

du le deuil dans la paroisse de Stoneham. Les parents des deux jeunes infortunés sont inconsolables. Les sympathies d'un autre côté ne leur font pas défaut.

INCENDIE CONSIDÉRABLE

POMPIER TUÉ ET UN AUTRE BLESSÉ

Dimanche matin, à six heures moins vingt minutes, le feu se déclara dans la manufacture de chaussures de MM. Whithan et Cie, édifice à quatre étages au coin des rues Youville et Normand.

On donna une première alarme, mais le feu avait fait tant de progrès qu'on jugea nécessaire d'appeler toute la brigade.

Les flammes avaient envahi toute une partie de l'établissement et, activées par le vent, elles menaçaient de s'étendre aux maisons avoisinantes.

Nos braves pompiers se mirent à l'œuvre et en quelques minutes six jets d'eau étaient dirigés sur les flammes.

Vers neuf heures, on avait réussi à circonscire l'élément destructeur et il ne restait plus que des murs vacillants.

À une heure de l'après-midi la manufacture n'était plus qu'une masse de décombres, et les pompiers s'appretèrent à partir, lorsque quatre hommes appartenant au corps de sauvetage pénétrèrent une dernière fois dans le premier étage de l'édifice afin de voir si ce qu'ils avaient voulu sauver était en sûreté. À ce moment, les murs extérieurs s'écroulèrent, ensevelissant sous leurs ruines deux pompiers, Joseph Towers et Robert Smith, de la station No. 2. Tous leurs camarades se précipitèrent à leur secours, mais il était trop tard. Le premier, Joseph Towers, fut trouvé mort, le crâne fracassé; son camarade, Robert Smith, se trouvait enseveli sous les pierres écroulées, et ce ne fut qu'après deux heures d'un travail incessant qu'on put le retirer de sa position critique. Fait extraordinaire, il n'avait aucun membre brisé, seulement il avait subi dans sa chute des blessures graves.

On transporta à la station No. 2 le cadavre de Towers qui fut ensuite amené à sa demeure.

D'un autre côté on prenait soin de Robert Smith que l'on conduisit chez lui sur la rue Saint Urbain.

UNE BELLE CONDUITE.

Nous ne devons pas laisser passer ce terrible événement sans féliciter publiquement le pompier Charles Faucher, de la station No. 2, qui, au risque d'y perdre la vie, a fait tous les efforts possibles pour venir au secours de ses confrères.

Le défunt, Joseph Towers, était âgé de 32 ans. Il laisse une femme et deux enfants. Il faisait partie de la brigade du feu depuis six ans.

ECHOS DE PARTOUT.

L'ASSASSIN GUTEAU. — Le *Chronicle* de Leadville, Colorado, publie une entrevue avec Mme Théodore Dunsmore, femme divorcée de Charles Julius Guteau, devenue en 1878 femme de M. Dunsmore, de Boulder Colorado. Le divorce qu'elle a obtenu en 1874 était basé sur adultère, lui accordait une pension alimentaire et interdisait à Guteau de se remarier du vivant de la demanderesse. Elle dit que Guteau l'a toujours traitée cruellement, qu'il était un des membres les plus fervents de l'église du rév. Henry Ward Beecher, et qu'à la fin des meetings religieux où il se distinguait par sa piété il entretenait tranquillement sa femme de ses plans pour escroquer de l'argent.

Quand il était chargé de recouvrer quelque créance, il ne donnait à son client que la moitié de la somme perçue, avec l'assurance qu'il était impossible d'obtenir davantage du débiteur. Après le divorce, Guteau ne lui a jamais servi la pension alimentaire; elle gagnait sa vie comme commis au département du Trésor. En février dernier, Guteau lui a écrit pour lui demander la permission de se remarier. Elle lui a répondu qu'elle ne donnerait cette permission que contre paiement de \$100.

Il a répliqué qu'il n'avait pas d'argent, mais que la personne qu'il devait épouser était riche et qu'il enverrait les \$100 après le mariage. Mais elle ne voulut pas s'y fier et elle refusa la permission demandée. Elle attribue l'attentat contre le président à la soif de notoriété de Guteau qui, dit-elle, donnerait sa vie pour faire parler de lui.

LA FEMME QUI ABSORBE. — Mme Nellie Ingram, de Battle Creek, Michigan, en était à son deuxième mari et n'avait rien perdu de sa vigueur, de sa santé ou de son poids, quand, un jour fatal d'octobre dernier, elle est entrée chez un dentiste pour se faire extraire une molaire. Soit que l'opération présentât des difficultés extraordinaires, soit que l'opérateur fût un maladroit, l'extraction occupa un très long temps et causa une souffrance excessive à la patiente.

Quand le dentiste lui présenta enfin, avec un geste de triomphe, la racine sanguinolente dont l'extraction avait exigé plus d'efforts qu'il n'en fallut jamais pour celle d'une racine carrée, elle eut une violente crise de nerfs, suivie d'un long évanouissement pendant lequel elle fut transportée chez elle. En reprenant ses sens, elle se plaignit de violentes douleurs d'entrailles. Elle avait une fièvre ardente et une soif intolérable qu'elle s'efforça vainement d'étancher; elle ne pouvait plus avaler, et les tentatives répétées de plusieurs médecins ne réussirent pas à lui introduire une goutte de liquide dans l'estomac.

Depuis cette époque, Mme Ingram se nourrit par absorption, ce dont son médecin est très fier, car, dit-il, le cas est sans précédent dans les annales pathologiques. Elle prend des bains de bouillon, de thé, de lait, et une fois par semaine un bain d'alcool, pour dégager les pores, qui risqueraient d'être engorgés par les sucs nutritifs qu'ils transportent dans l'estomac. A ce régime elle n'a pas engraisé, car en ces huit mois son poids est tombé de 180 à 80 livres; la fièvre ne l'a pas quittée et elle a une extinction de voix perpétuelle, de sorte qu'on ne peut l'entendre parler qu'en plaçant l'oreille près de sa bouche, mais son visage a conservé l'apparence de la santé, et les médecins déclarent qu'avec ce système d'alimentation par absorption Mme Ingram pourra vivre encore assez longtemps pour enterrer son deuxième mari.

UN VASTE DOMAINE. — Un manufacturier de Philadelphie, M. Hamilton Desson, vient d'acheter à l'Etat de la Floride quatre millions d'acres de terre. C'est, dit-on, la plus vaste acquisition qui ait jamais été faite par un particulier. Les négociations ont duré des mois, et leur réussite a été due aux habiles tactiques des agents de M. Desson. Ces terres, dont la superficie égale presque celle de l'Etat de New-Jersey, faisaient partie du domaine public de la Floride et étaient administrées par le "Board of Internal Improvement" de cet Etat.

Les propriétés foncières ayant acquis une plus-value considérable en Floride, quelques capitalistes de New-York et de Boston étaient fort désireux d'acheter les terres en question, et depuis des années ils faisaient manœuvrer des agents pour atteindre ce but, mais l'Etat n'avait pas le droit de vendre, et il n'en a été investi que dernièrement, avec l'objet de racheter certaines obligations onéreuses. Les gentlemen de New-York et de Londres ont redoublé leurs efforts, avec l'appui d'une maison de banque allemande de Philadelphie et de M. Sanford, ex-ministre des Etats-Unis en Belgique. M. Desson de son côté, avait résolu que l'immense propriété convoitée ne lui échapperait pas, et ses représentants ont agi si habilement qu'il l'a emporté sur ses formidables concurrents, lesquels n'ont connu le nom du véritable acquéreur qu'après la conclusion du contrat.

Ces terres sont situées au nord du lac Okeechobee. Le prix a dû être très important, mais il n'a pas été rendu public, non plus que les conditions de la vente. L'intention de M. Desson est d'attirer sur son spacieux domaine des émigrants en assez grand nombre pour augmenter sensiblement la population de la Floride. A cet effet, il a institué des agences en plusieurs villes des Etats-Unis, et il va établir des bureaux d'émigration en Angleterre, Irlande, Ecosse, France, Italie, Allemagne et Hollande.

MEURTRE

Dimanche soir, les pensionnaires de l'asile de Saint-Jean-de-Dieu entendirent du chant venir d'une cellule occupée par deux femmes, Délia Poirier et Gertrude Robert. On y fit aucune attention parce que la fille Poirier avait l'habitude de chanter. Vers quatre heures, lundi matin, Rosanna Laurin, une des servantes fit la visite de son département. Arrivé à la cellule en question, elle aperçut, étendue sur le plancher, Gertrude Robert qui était morte. Elle a été tuée par sa compagne, Délia Poirier. La défunte était âgée de 40 ans et se trouvait dans l'institution depuis le premier juillet.

CHRONIQUE LOCALE.

Tentative d'assassinat. — Un individu du nom de Andrew Malony et qui pensionnait à l'hôtel "American House" a reçu samedi soir vers 9 heures, pendant une chicane, un coup de couteau dans le cou de la part d'un nommé George W. Marko, un colporteur venant d'Ottawa.

Tentative de suicide. — Un individu du nom de John Smith a été arrêté samedi soir et conduit à la station de police No. 4 sur la rue Ontario. Peu d'instants après son incarcération, on entendit du bruit dans le cachot et en allant voir ou découvrit le prisonnier qui était en train de se pendre avec son mouchoir. Inutile de dire qu'on le mit dans l'impossibilité d'accomplir son néfaste projet.

Noyé. — Hier après-midi, trois enfants ont remis entre les mains de la police, un habillement complet d'un petit garçon. Ils ont dit avoir trouvé les effets sur l'île Sainte-Hélène juste à l'endroit où se trouve les vieux canons vis-à-vis l'île Ronde. Les effets ont été reconnus par John Smillie, mécanicien au "Saint Lawrence Hall" comme étant ceux de son fils. Les parents n'avaient aucune connaissance que l'enfant devait se rendre à l'île. Mais comme il manque depuis hier et qu'on a retrouvé ses habits, il est évident que le pauvre petit s'est noyé. On est à chercher le cadavre.

Dommages accordés. — Jugement a été rendu, vendredi, par l'hon. juge Jetté, dans la cause de M. P. B. Laviolette, avocat, contre la ville de Montréal. On se rappelle que M. Laviolette avait été arrêté sans aucune raison et comme un vulgaire polisson, lors de la vente des billets pour les représentations de Sarah Bernhardt en décembre dernier. La Cour lui a accordé \$50 de dommages avec frais ou intérêt et a déclaré que l'arrestation avait été faite sans raison suffisante. La ville en est responsable, car le chef de police a approuvé la conduite des hommes de police qui avaient fait l'arrestation.

Blessure dangereuse. — Samedi soir, entre 10 et 11 heures, des voleurs s'étant mis en frais d'enfoncer la porte de la maison de M. Charles Barré, agent d'immeubles à Saint-Henri, celui-ci sauta par une fenêtre donnant sur un balcon, afin d'aller surprendre les malfaiteurs. Le plancher du balcon étant peu solide, céda sous le poids de M. Barré, qui fut précipité dans la cour. En passant à travers les planches brisées, M. Barré eut le bas-ventre déchiré et les entrailles sortirent de la blessure. Deux médecins, appelés en toute hâte, lui donnèrent les soins que requerrait son état.

M. Barré est mieux aujourd'hui. On craint beaucoup que l'inflammation ne se mette dans la blessure.

Triste accident. — Il est arrivé, samedi après-midi, à la Pointe St Charles, un triste accident qui a coûté la vie à un jeune homme de 19 ans, M. S. A. Maltby, militaire du régiment des carabiniers "Victoria".

Il existe plusieurs versions de l'affaire et on ne peut savoir au juste, dès à présent, comment, l'accident est arrivé.

D'après les amis du défunt, M. Maltby était allé, en compagnie de MM. Bolton et Smith, du même régiment, s'exercer au tir à la Pointe St Charles. Il y a plusieurs cibles à cet endroit et au moment de l'accident, des militaires de plusieurs bataillons s'y exerçaient. Maltby et ses compagnons après avoir tiré à 200 verges s'avancèrent vers la cible de 400 verges. Au même instant, une balle siffla aux oreilles de Bolton, qui fit un saut, et cria à ses compagnons de revenir immédiatement. A peine avait-il ouvert la bouche qu'une seconde balle frappa Maltby en arrière de l'oreille droite et traversa la cervelle, sortit de l'autre côté de la tête. La mort fut instantanée.

Le cadavre fut immédiatement porté aux hargars du Grand-Tronc, à la Pointe Saint-Charles, et de là, à la demeure du frère du défunt, M. W. A. Maltby, à Outremont.

M. Bolton déclara que les balles paraissaient venir d'un détachement du 65e bataillon qui tirait sur les deux premières cibles. Les noms des membres de ce détachement furent pris et donnés au coroner. Le sergent Labelle, qui commandait le détachement, prétend qu'il est impossible que les balles puissent venir de son détachement.

L'enquête du coroner commencée aujourd'hui éclaircira probablement cette déplorable affaire.

Le défunt appartenait à une excellente famille anglaise de cette ville.

NAISSANCE.

— A sa résidence, No 294, rue Lagachetière, en cette ville, la Dame du Lieut.-Col. Aldéric Ouimet, C.R., et M.P., un fils.

DECES.

— Au Village St. Jean-Baptiste, près de Montréal, mercredi matin, le 6 du courant, Joseph Ovide Aristide, enfant du Dr. J. C. Poitevin, Agé de 8 ans, 6 mois et 6 jours.

— Le 7 courant, Marie-Joséphine-Georgianna Bélanger, épouse de J. O. Chamberland.

COMMERCE.

PRIX DE DETAIL DU MARCHE DE MONTREAL.

LAITERIE.		
	\$ c.	\$ c.
Beurre frais, à la livre.....	0 25	à 0 30
Beurre salé do.....	0 18	à 0 22
Fromage do.....	0 10	à 0 12

DIVERS.		
Sucre d'érable, à la livre.....	0 07	à 0 09
Sirup d'érable, au gallon.....	0 80	à 1 00
Miel, à la livre.....	0 10	à 0 12
Oufs frais, à la douzaine.....	0 14	à 0 15
Haddock, à la livre.....	0 06	à 0 07
Poisson frais.....	0 08	à 0 10
Saindoux, au seau.....	2 50	à 3 00
Saindoux, par livre.....	0 15	à 0 18
Peaux, à la livre.....	0 00	à 0 00

VIANDES.		
Bœuf, à la livre (steak).....	0 10	à 0 12
Do à la soupe.....	0 05	à 0 07
Bœuf salé.....	0 08	à 0 10
Jambon à la livre.....	0 12	à 0 14
Lard, do.....	0 09	à 0 10
Mouton, do.....	0 08	à 0 10
Agneau, au quartier.....	0 75	à 1 00
Veau à la livre.....	0 06	à 0 10
Lard frais, par 100 lbs.....	7 50	à 8 00
Bœuf par 100 livres.....	5 00	à 7 50
Saindoux à la livre.....	0 10	à 0 11
Lièvres.....	0 20	à 0 25

GIBIERS.		
Canards au couple.....	0 00	à 0 00
do noir, do.....	0 00	à 0 00
Plevriers, par douzaine.....	0 00	à 4 00
Bécasses, au couple.....	1 00	à 1 25
Pigeons domestiques, au couple.....	0 25	à 0 30
Perdrix, au couple.....	0 00	à 0 00
Tourtes, à la douzaine.....	0 00	à 0 00

LÉGUMES.		
Pommes nouvelles, au baril.....	0 00	à 0 00
Patates, au sac.....	0 45	à 0 50
Fèves, par minot.....	1 10	à 1 12
Navets jaunes par bri.....	0 00	à 0 10
Oignons rouges par bri.....	5 00	à 6 50
Do blanc par minot.....	0 50	à 0 60
Carottes do.....	0 30	à 0 35
Betteraves do.....	0 40	à 0 75
Choux par doz.....	0 60	à 0 80
Oignons par tresse.....	0 00	à 0 00
Orange par caisse.....	5 00	à 8 50
Citron do.....	9 00	à 0 00
Raisin de Malaga par petit baril.....	0 00	à 0 00
Radis, par douzaine de paquets.....	0 00	à 0 00
Concombres, par doz.....	0 00	à 0 00

VOLAILLES.		
Dindes, à la livre.....	0 12	à 0 13
Dindes (vieux) au couple.....	0 00	à 0 00
Dindes (jeunes) do.....	2 25	à 2 50
Oies, do.....	0 00	à 0 00
Oies à la livre.....	0 09	à 0 09
Canards à la livre.....	0 07	à 0 00
Canards, au couple.....	0 60	à 0 70
Poulets au couple.....	0 70	à 0 00
Poulets à la livre.....	0 10	à 0 11
Poulets du printemps par couple.....	0 00	à 0 00

FARINE.		
Farine de blé, de la campagne, par 100 lbs.....	3 30	à 3 30
Farine d'avoine.....	2 40	à 2 50
Farine de blé-d'inde.....	1 25	à 1 40
Sarrasin.....	0 00	à 0 00

GRAINS.		
Blé, par minot.....	0 00	à 0 00
Pois, do.....	0 90	à 1 00
Orge, do.....	0 00	à 0 00
Avoine, do.....	0 00	à 0 00
Sarrasin, do.....	0 80	à 0 90
Lin, do.....	0 00	à 0 00
Mil, do.....	1 50	à 1 60
Blé-d'Inde do.....	0 00	à 0 80
Avoine à la poche.....	0 70	à 0 80
Fèves.....	1 20	à 1 30
Son par 100 livres.....	1 00	à 1 10
Moulée.....	1 15	à 1 40
Son.....	0 00	à 0 00

Corrigé tous les mardis et vendredis par
P. POULIN & Cie.,
Commerçant,

Etal No. 4 et 5 Marché Bonsecours

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le
Cléro du Marché Viger.

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs.....	5 00	à 6 00
Bœuf, 2me qualité.....	4 00	à 4 50
Vaches à lait.....	20 00	à 25 00
Vaches extra.....	30 00	à 50 00
Veaux, 1re qualité.....	6 00	à 8 00
Veaux, 2me qualité.....	5 00	à 7 00
Veaux, 3me qualité.....	1 00	à 2 00
Moutons, 1re qualité.....	8 00	à 10 00

Moutons, 2me qualité.....	5 50	à 6 00
Agneaux, 1re qualité.....	5 00	à 5 50
Agneaux, 2me qualité.....	2 00	à 3 00
Cochons, 1re qualité.....	5 00	à 6 00
Cochons, 2me qualité.....	4 00	à 4 50

Foin et Paille

Foin, 1re qualité, par 100 bottes.....	7 00	à 8 00
Foin, 2me qualité.....	5 00	à 6 00
Paille, 1re qualité.....	3 00	à 4 00
Paille, 2me qualité.....	2 00	à 3 00

MAISON BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE,
IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20,
rue St-Gabriel, Montréal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles — Livres de Frères — Livres de Récompense — Livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc. — Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis. — Livres pour les Bureaux d'enregistrement — Imagerie — Caches de communion — Chapellets — Médailles — Statuettes, etc. — Tapiserie — Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmarès, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix.

Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

Librairie Payette & Bourgeault

250, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

NOUVELLE PUBLICATION:

"LE PETIT ARSENAL DU CATHOLICISME," ou "Traité Élémentaire de Controverse," par A. MAILLOUX, V.G., in-12, 464 pages, cart. Prix, 50c.

APPROBATIONS:

Nous soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal du Catholique," ou "Traité Élémentaire de Controverse par un Catholique Romain," et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettons l'impression et en recommandons la lecture à nos Diocésains.

† E. A., Arch. d^o Québec.

Québec, 19 mars 1872.

Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 16 février 1872, sur cet ouvrage important:

"L'Arsenal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il sera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants, et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."
Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait: "Je vous envoie ci-incluse l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite ex "intime corde tout le succès possible."
22 mai 1880. 1—

"LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HEBDOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

ABONNEMENT:

Un An..... \$1.00

Six Mois..... 0.60

Payable d'avance.

[Frais de port payés par l'Éditeur.]

ANNONCES:

25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

8, rue St. Gabriel,